



Jeanine DUBIÉ
Députée
des Hautes-Pyrénées



Maryse CARRÈRE
Viviane ARTIGALAS
Sénatrices
des Hautes-Pyrénées

Tarbes, le jeudi 27 septembre 2018

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Objet : réintroduction de deux ourses dans le massif pyrénéen

Monsieur le Président de la République,

Nous sollicitons votre haute bienveillance suite à l'annonce par François de Rugy, Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et Solidaire, de réintroduire deux ourses dans le massif pyrénéen « d'ici début octobre ».

Nous nous étonnons d'autant plus de cette décision que, le 25 Juillet dernier à l'abbaye de l'Escaladieu, dans les Hautes-Pyrénées, vous vous étiez déclaré sensible à cette situation préoccupante. Vous nous assuriez alors comprendre les problèmes de cohabitation entre ours et troupeaux et avoir pris toute la mesure de l'opposition des éleveurs. Vous réaffirmiez également la priorité que représente le maintien du pastoralisme dans les montagnes. Vous ajoutiez même ne pas considérer ce dossier comme prioritaire et ne pas vouloir engager votre « crédibilité politique sur celui-ci ». Ainsi, la décision du ministre de la Transition écologique et solidaire de maintenir le projet initié par son prédécesseur nous semble peu cohérente avec votre vision juste des réalités.

La cohabitation entre les ours et les troupeaux est complexe. Les derniers chiffres alarmants des prédateurs dans les estives ariégeoises montrent bien la difficulté de cette cohabitation. L'introduction d'ours dans le noyau occidental amènerait les mêmes conséquences sur cette partie de la chaîne. Nous souhaitons réaffirmer ici l'importance vitale du pastoralisme, reconnu d'intérêt général pour sa place centrale dans l'économie montagnarde et dont les produits d'excellence participent au rayonnement culturel et gastronomique des Pyrénées. Ils génèrent emplois locaux et bénéfices multiples pour le territoire.

Cette décision du Gouvernement rend encore plus difficiles les activités traditionnelles, particulièrement celles des éleveurs de montagne qui pratiquent pourtant une agriculture extensive et fournissent ainsi aux populations des produits sains.

D'autre part, le pastoralisme reste un acteur majeur pour le maintien des paysages tels que nous les connaissons et que les touristes aiment à venir les visiter. Outre ces considérations d'ordre esthétique, les risques d'ensauvagement et de fermeture du milieu généreront des coûts supplémentaires, particulièrement aux stations de sports d'hiver qui devront suppléer mécaniquement au pâturage assuré par les troupeaux sur les pistes de ski. Dans un contexte économique contraint, et menacé par les changements climatiques, c'est un pan entier de l'activité touristique des montagnes qui se retrouve fragilisé.

La présence d'ours ne pourra jamais pallier ces pertes économiques. Si le chapitre IV.2 du « Plan d'actions ours brun - 2018-2028 », ambitionne la « recherche et le développement d'une offre de promotion touristique » dédiée à la biodiversité, nous nous interrogeons sur la capacité de l'ours à attirer les touristes, alors qu'il se dérobe naturellement à la présence de l'Homme. Et lorsque ce n'est pas le cas, il représente un danger pour ce dernier (charge d'ourse suivée enregistrée cet été côté espagnol).

Au regard de telles considérations, une « consultation appropriée des publics concernés » telle que demandée par l'article 22a de la directive « Habitat » aurait permis au Gouvernement de mesurer le mécontentement du territoire pyrénéen et de prendre conscience que ces réintroductions détruisent un mode de vie, une économie et une culture. L'exécutif a choisi d'ignorer l'avis des populations locales et de ses représentants en maintenant unilatéralement sa décision brutale. Cette dernière pousse à son paroxysme le désarroi des habitants des territoires intéressés, encourage la violence, et fait perdre confiance en un État dont la mission devrait être d'aménager le territoire pour satisfaire aux besoins de sa population.

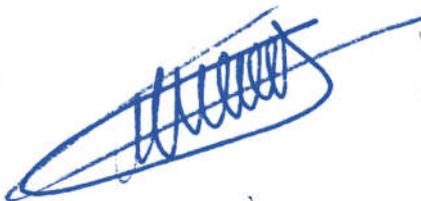
Une majorité quasi-unanime d'élus représentant les citoyens s'est prononcée contre ce projet. Aussi, nous nous permettons de porter à votre connaissance la motion adoptée par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées le 22 Juin 2018, et celle des élus de l'ANEM, adoptée en Congrès du 20 Octobre 2017, engageant l'État à renoncer à toute réintroduction. De plus, une résolution relative au pastoralisme et traitant des prédatons du loup et de l'ours sera présentée au Sénat le 2 octobre ; nous espérons qu'à cette occasion, le Gouvernement tiendra enfin compte de l'avis de la représentation nationale.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous sollicitons votre haute attention sur cette problématique, dans laquelle l'État pourrait ainsi rétablir le lien de confiance et réaffirmer ses devoirs envers chaque Français, quel que soit son lieu de résidence.

Nous restons à votre entière disposition pour échanger à ce sujet, et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre respectueuse considération.



Jeanine DUBIE
Députée des Hautes-
Pyrénées



Maryse CARRÈRE
Sénatrice des Hautes-
Pyrénées



Viviane ARTIGALAS
Sénatrice des Hautes-Pyrénées